

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 27 juin 2016

18 heures

Procès verbal de la séance du 12 avril 2016 : approuvé à l'unanimité par les délégués du Conseil Communautaire

Secrétaire de séance : Odé GUIRBAL

L'ensemble des propositions ont été validées par les commissions et par la commission Finances et Personnel.

Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com ¹

Etaient présents : Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine BARRA. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Dominique DEL MARCO. Bernard DIANA. Claude RENARD. Michel BAQUE. Jean-Claude SENTIS. Denys BORDES. Ghislain DANGAS. Marie-Christine CARETTE . Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Max DAYREM. Patrick PRADINES. Pascal GUERIN. Liliane COLOMBET. Geneviève DUILHE. René GIAVARINI. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.

Etaient absents ou excusés et non représentés : Alain GAUSSENS. Lucie DISBEAUX. Nicole JOUGLAR. Jean-Marc NICOLAS. René THAU. Bernard SALOMON. Julien-Pierre LAPORTE. Climène BRINGAY.

Ont donné procuration :

Lucie DISBEAUX à Jean-Luc DEPRINCE

Nicole JOUGLAR à Jean-Claude BONNEFOI

Participaient également : Karine REY, Trésorière. Isabelle PONTAC, Comptable CCLTG. Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG. Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Alex AVENSAC, Responsable voirie CCLTG. Diane AOUEILLE, Animatrice Economique CCLTG. Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

- Ecole de musique.
- Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Dotation de Solidarité Communautaire : financement du fonctionnement des écoles.
- Projet de maison de santé pluri professionnelle.
- Hôtel d'entreprises (ZA Bordevieille).
- Projet de Pôle petite enfance.
- Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) : scénario numérique Lomagne.
- Evolution des statuts.
- Ouverture d'un poste d'agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi du poste d'Alex Avensac.
- OPAH : participations communautaires.
- Questions diverses.



LA LYRE BEAUMONTOISE EN MUSIQUE

11 professeurs

11 Instruments enseignés



130 élèves

• 42 de Beaumont de Lomagne

- 15 de Sérignac
- 8 de Gimat
- 7 de Faudoas
- 5 de Cumont
- 5 de Larrazet
- 4 d'Escazeaux
- 4 du Causé
- 14 autres Cnes du « canton de Beaumont » (2 Auterive, 2 Belbèze, 3 Esparsac, 2 Gariès, 2 Lamothe, 1 Marignac, 1 Maubec, 1 Vigueron)
- 5 du «canton de Lavit» (1 Gensac, 2 Lavit, 1 Marsac, 1 Montgaillard)
- 21 hors cté de cnes (1 Angeville, 1 Avensac, 1 Cabanac, 2 Castelsarrasin, 1 Comberouger, 1 Coutures, 2 Labastide St P, 1 Lagraulhet, 1 Mas Grenier, 1 Mauroux, 2 Pessoulens, 1 Puysegur, 1 St Sardos, 4 Solomiac, 1 Verdun s/G.)



Prévisionnel 2016 de l'association

Dépenses : 91 000 € dont 76 000 € de charges de personnel

Recettes : 53 529 € produits cotisations

15 846 € subventions Communes

18 000 € subvention Cté de Cnes

3 491 € Conseil Départemental

Objectifs de la prise de compétence

- Enrichir l'offre d'enseignement musical sur l'ensemble du territoire avec la création d'une antenne sur Lavit
- Proposer une politique tarifaire attractive afin d'ouvrir l'école au plus grand nombre
- Organiser des évènements autour de la musique : festivals itinérants, concerts...



Budget prévisionnel compétence musique

- Dépenses : 140 000 € dont
masse salariale avec 1 gestionnaire ½ temps : 120 000 €



(avec une annualisation « accords » des professeurs de l'association)



- Recettes :

Produits cotisations : 53 000 €

Conseil Départemental : 3 500 €

Comment financer les 83 500 € manquants ?

Comment envisager le prix des cotisations plus attractif ?

(baisse de 100 €/ adhérent ≈ 13 000 €)



FINANCEMENT DE LA COMPETENCE

débat budgétaire 2017

- **Attributions de compensation** (subventions des Communes) :

15 846 € ?

Beaumont 15 450 €, Gimat 150 €, Esparsac, 50 €, Lamothe 50 €, Cumont 50 €, Escazeaux 46 €, Maubec 50 €

Il faudra dans un deuxième temps calculer les charges liées à l'équipement et transférer les locaux

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :**

30 000 €

- **Augmentation du Foncier bâti : 0.7 %**

50 000 €



Définition de la compétence

Compétence facultative

«Action en faveur de la culture :

gestion d'une école intercommunale de musique à compter du 1^{er} janvier 2017»

Monsieur le Président précise que le Conseil Communautaire doit à ce stade se prononcer uniquement sur la prise de compétence, plein et entière. L'école de musique deviendra alors une école de musique intercommunale.

Le financement de la compétence fera l'objet d'un débat lors des orientations budgétaires 2017.

Monsieur Gérard FAURE s'interroge sur les modalités de versement de la subvention de l'école de musique par la commune de Beaumont.

Monsieur le Président explique que la subvention sera versée à l'école de musique par la commune de Beaumont pour cette année 2016 uniquement.

Madame CAPELLE demande si une baisse des tarifs de l'école de musique peut favoriser une hausse du nombre d'élèves

Monsieur le Président répond qu'il espère que la baisse des tarifs et que l'ouverture d'une antenne de l'école de musique sur la commune de Lavit permettront de faciliter l'accès à cet enseignement.

Délibération du Conseil Communautaire sur la prise de compétence et la modification des statuts : vote : 1 abstention



FPIC



REPARTITION FPIC				
<u>Communes</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
	<u>Droit commun</u>	<u>unanimité pour conserver la même dotation aux Communes</u>	<u>unanimité pour conserver la même dotation aux Communes</u>	<u>Droit commun</u>
CTé de Cnes	15 145 €	86 569 €	156 745 €	114 000 €
ASQUES	685 €	685 €	685 €	2 174 €
AUTERIVE	222 €	222 €	222 €	869 €
BALIGNAC	126 €	126 €	126 €	534 €
BEAUMONT	14 016 €	14 016 €	14 016 €	51 820 €
BELBEZE	497 €	497 €	497 €	2 329 €
CASTERA	531 €	531 €	531 €	1 576 €
LE CAUSE	960 €	960 €	960 €	2 237 €
CUMONT	252 €	252 €	252 €	770 €
ESCAZEUX	1 528 €	1 528 €	1 528 €	4 602 €
ESPARSAC	1 139 €	1 139 €	1 139 €	4 000 €
FAUDOAS	1 340 €	1 340 €	1 340 €	4 410 €
GARIES	374 €	374 €	374 €	1 631 €
GENSAC	433 €	433 €	433 €	1 535 €
GIMAT	674 €	674 €	674 €	3 171 €
GLATENS	299 €	299 €	299 €	1 170 €
GOAS	168 €	168 €	168 €	611 €
GRAMONT	635 €	635 €	635 €	2 720 €
LACHAPELLE	440 €	440 €	440 €	2 080 €
LAMOTHE	532 €	532 €	532 €	2 105 €
LARRAZET	3 548 €	3 548 €	3 548 €	11 596 €
LAVIT	7 434 €	7 434 €	7 434 €	23 343 €
MANSONVILLE	1 114 €	0 €	0 €	0 €
MARIGNAC	329 €	329 €	329 €	1 783 €
MARSAC	683 €	683 €	683 €	2 567 €
MAUBEC	642 €	642 €	642 €	2 113 €
MAUMUSSON	224 €	224 €	224 €	1 059 €
MONTGAILLARD	393 €	393 €	393 €	2 069 €
POUPAS	363 €	363 €	363 €	1 550 €
PUYGAILLARD	211 €	211 €	211 €	895 €
ST JEAN	273 €	273 €	273 €	931 €
SERIGNAC	1 674 €	1 674 €	1 674 €	5 319 €
VIGUERON	495 €	495 €	495 €	2 411 €
TOTAL	57 379 €	127 689 €	197 865 €	259 980 €



<u>Communes</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
	<u>Droit commun</u>	<u>Droit commun</u>
Cté de Cnes	114 000 €	137 715 €
ASQUES	2 174 €	2 429 €
AUTERIVE	869 €	1 098 €
BALIGNAC	534 €	547 €
BEAUMONT	51 820 €	61 912 €
BELBEZE	2 329 €	2 668 €
CASTERA	1 576 €	1 940 €
LE CAUSE	2 237 €	2 708 €
CUMONT	770 €	904 €
ESCAZEAUX	4 602 €	5 731 €
ESPARSAC	4 000 €	4 614 €
FAUDOAS	4 410 €	5 295 €
GARIES	1 631 €	1 953 €
GENSAC	1 535 €	1 811 €
GIMAT	3 171 €	4 067 €
GLATENS	1 170 €	1 486 €
GOAS	611 €	636 €
GRAMONT	2 720 €	3 038 €
LACHAPELLE	2 080 €	2 384 €
LAMOTHE	2 105 €	2 395 €
LARRAZET	11 596 €	14 101 €
LAVIT	23 343 €	28 138 €
MARIGNAC	1 783 €	2 211 €
MARSAC	2 567 €	3 276 €
MAUBEC	2 113 €	2 617 €
MAUMUSSON	1 059 €	1 252 €
MONTGAILLARD	2 069 €	2 622 €
POUPAS	1 550 €	1 581 €
PUYGAILLARD	895 €	1 112 €
ST JEAN	931 €	1 095 €
SERIGNAC	5 319 €	6 624 €
VIGUERON	2 411 €	2 904 €
TOTAL	259 980 €	312 864 €

▪ Régime de droit commun

→ En fonction du **coefficient d'intégration fiscale** on déterminera la part de l'EPCI. Ensuite, le prélèvement restant est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant (PFIA/hab) et des populations des communes.

FPIC :
PROPOSITION DE
LA COMMISSION
FINANCES ET
PERSONNEL
Répartition n° 2
dite dérogatoire
libre

<u>Communes</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>		
	<u>Droit commun</u>	<u>même dotation aux Communes</u>	<u>SUBVENTIONS</u>	<u>FPIC 2016</u>
Cté de Cnes	114 000 €			124 474 €
ASQUES	2 174 €	2 174 €		2 174 €
AUTERIVE	869 €	869 €		869 €
BALIGNAC	534 €	534 €		534 €
BEAUMONT	51 820 €	51 820 €	36 750 €	88 570 €
BELBEZE	2 329 €	2 329 €		2 329 €
CASTERA	1 576 €	1 576 €		1 576 €
LE CAUSE	2 237 €	2 237 €		2 237 €
CUMONT	770 €	770 €		770 €
ESCAZEUX	4 602 €	4 602 €		4 602 €
ESPARSAC	4 000 €	4 000 €		4 000 €
FAUDOAS	4 410 €	4 410 €		4 410 €
GARIES	1 631 €	1 631 €		1 631 €
GENSAC	1 535 €	1 535 €		1 535 €
GIMAT	3 171 €	3 171 €		3 171 €
GLATENS	1 170 €	1 170 €		1 170 €
GOAS	611 €	611 €		611 €
GRAMONT	2 720 €	2 720 €		2 720 €
LACHAPELLE	2 080 €	2 080 €		2 080 €
LAMOTHE	2 105 €	2 105 €		2 105 €
LARRAZET	11 596 €	11 596 €	1 720 €	13 316 €
LAVIT	23 343 €	23 343 €	1 720 €	25 063 €
MARIGNAC	1 783 €	1 783 €		1 783 €
MARSAC	2 567 €	2 567 €		2 567 €
MAUBEC	2 113 €	2 113 €		2 113 €
MAUMUSSON	1 059 €	1 059 €		1 059 €
MONTGAILLARD	2 069 €	2 069 €	500 €	2 569 €
POUPAS	1 550 €	1 550 €		1 550 €
PUYGAILLARD	895 €	895 €		895 €
ST JEAN	931 €	931 €		931 €
SERIGNAC	5 319 €	5 319 €	1 720 €	7 039 €
VIGUERON	2 411 €	2 411 €		2 411 €
TOTAL	259 980 €			312 864 €
		IL FAUT L'ACCORD UNANIME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE		
		ou 2/3 du C. Claire et l'ensemble des Cnes (défaut délib. Avis réputé favorable) avant le 31/07/2016		
		répartition n° 2 "dérogatoire libre"		



**SUBVENTIONS VERSEES EN 2015 RECONDUITES SUR 2016 via
Communes et Communauté**

<u>COMMUNAUTAIRES</u>	<u>171 680 €</u>
CRECHE LES P'TITS LOUPS 64	103 500 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 64	27 000 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP 64	22 500 €
REGIE OTI 95	14 000 €
MISSION LOCALE 523	4 680 €
ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD 61	14 000 €
<u>COMMUNE BEAUMONT</u>	<u>36 750 €</u>
ECOLE MUSIQUE 422	16 200 €
FERMAT SCIENCES 422	4 500 €
FOOTBALL BEAUMONT 422	2 070 €
ECOLE RUGBY BEAUMONTOIS 422	9 000 €
ASC salon du livre	1 350 €
ASC séances comtées	2 070 €
PIJ forum santé jeunes	300 €
TENNIS CLUB	360 €
MIDI-GASCOGNE	900 €
<u>COMMUNE LAVIT</u>	
FOOTBALL LAVIT 422	<u>1 720 €</u>
<u>COMMUNE LARRAZET</u>	
FOOTBALL LARRAZET 422	<u>1 720 €</u>
<u>COMMUNE SERIGNAC</u>	
FOOTBALL SERIGNAC 422	<u>1 720 €</u>
<u>COMMUNE DE MONTGAILLARD</u>	
Cheminons ensemble (10 ans) subvention exceptionnelle	<u>500 €</u>
AMIS EGLISE LACHAPELLE	500 €
EQUIRANDO	1 500 €
ADDA	5 000 €
FOOTBALL LAVIT 80 ANS	500 €
FETE LABOUR CIMAT	500 €



Monsieur Yves MEILHAN s'étonne de la différence de montant entre la subvention versée à l'école de foot de Beaumont et celle de Lavit.

Monsieur le Président explique que lors du vote des subventions, les effectifs de l'école de foot de Beaumont étaient plus importants que ceux de l'école de foot de Lavit.

Mme Geneviève DUILHE s'interroge sur le changement de répartition du FPIC qui était auparavant de droit commun.

Monsieur le Président explique que la Commission Finances et Personnel propose la répartition n°2 dite dérogatoire libre, plus avantageuse pour la Communauté de Communes.

Monsieur le Président soumet au vote du conseil communautaire la répartition N°2 du FPIC dite dérogatoire libre. A l'issue du vote, Mr Max DAYREM s'oppose.

Monsieur le Président explique que sans vote unanime du Conseil Communautaire, cette proposition ne peut pas être appliquée. Ce sont les Conseils Municipaux qui devront délibérer avant le 31 juillet 2016. Les communes ne pourront pas versées les subventions aux associations sans cette délibération.

Suite à un large débat, Mr DAYREM décide de revenir sur son vote.

Monsieur le Président soumet alors à nouveau au vote du Conseil Communautaire cette proposition. Les Conseillers Communautaires votent à l'unanimité.



DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)



DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ECOLES						
COMMUNES	Nombre d'habitants	Potentiel fiscal par habitant			Nombre d'enfants scolarisés	DSC
	(DGF)	réel	inversement proportionnel			
				part revenant à la Cne		
BEAUMONT	4 098	674,14	0,001483371	509,57	401	38 989,41 €
ESCAZEAUX	304	537,85	0,001859254	638,70	33	3 655,87 €
ESPARSAC	261	573,55	0,001743527	598,94	20	2 772,73 €
FAUDOAS	315	603,15	0,001657962	569,55	39	3 936,19 €
GENSAC	121	677,60	0,001475797	506,97	21	2 101,14 €
LARRAZET	687	327,88	0,003049896	1 047,71	85	8 387,34 €
LAVIT	1 593	574,04	0,001742039	598,43	149	15 212,59 €
LE CAUSE	152	569,12	0,001757099	603,61	23	2 437,19 €
MARSAC	202	625,23	0,001599411	549,44	31	3 007,89 €
SERIGNAC	528	808,16	0,001237379	425,07	62	5 899,63 €
	8 261	5 970,72	0,017605736	6 048,00	864	86 400,00 €
	4,50 €	1,01 €			50 €	
	37 152 €	6 048 €			43 200 €	
	43%	7%			50%	
<u>Critères retenus</u>						
Population		43%	Délibération du Conseil Commur vote à l'unanimité			
Potentiel fiscal		7%				
Nombre d'élèves		50%				
Enveloppe DSC		86 400 €				

**Délibération du Conseil Communautaire :
vote à l'unanimité**



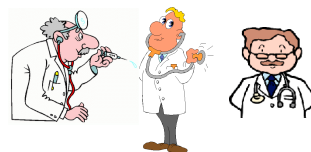
Projet de Maisons de Santé Pluri-professionnelles MSP

Pôle de santé
St Nicolas Lavit
Interlocuteur : Dr SMAIL

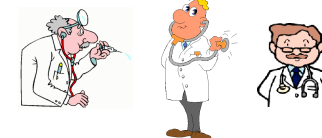
MSP
Beaumont
(CC Lomagne)



MSP Lavit
(CC Lomagne)



MSP St Nicolas
(CC Sère-
Garonne-Gimone)





Monsieur le Président précise que ce projet a été validé par la commission Finances et Personnel et la commission Economie Emploi-Formation.

Monsieur le Président a recueilli l'aval de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et rencontré les différentes instances. A ce jour 9 médecins généralistes se positionneraient, 3 sur chaque site. Chaque maison médicale aurait une spécialité.

Le Docteur SMAIL serait l'interlocuteur tant des professionnels de santé que des Communautés de Communes. A charge pour lui de fédérer un maximum de professionnels de santé de la Lomagne et de proposer un projet pour ces trois structures.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE rajoute qu'il a été envoyé un courrier à tous les professionnels de santé de Beaumont accompagné de la lettre du Docteur SMAIL pour les informer de la création de ces trois maisons de santé.

Monsieur Alain CARRERE souhaite savoir où serait le lieu d'implantation de la maison de santé Beaumont.

Monsieur le Président explique que le lieu d'implantation serait éventuellement le terrain de l'ancien HLM détruit appartenant à Tarn et Garonne Habitat.

Monsieur René GIAVARINI demande si le taux de la participation de l'Etat est connu.



Monsieur le Président répond qu'il faut d'abord monter le projet. Mais Monsieur le Préfet aurait annoncé qu'il attribuerait des subventions à hauteur de 80% pour le projet de la Maison de Santé.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE indique que les projets doivent être déposés avant la fin de l'année sinon les taux de subvention risqueraient de changer.

Monsieur Alain CARRERE demande des précisions sur un projet d'une maison de services.

Monsieur le Président explique que le projet de la maison de services est porté par la Poste de Lavit.

C'est un projet qui ne dépend pas de la Communauté de Communes.

Il faut faire évoluer les statuts de la Communauté de Communes avant de déposer les dossiers de demandes de subventions.

A ce jour, les deux projets importants sont les maisons de santé et le Pôle Petite Enfance.

Délibération du Conseil Communautaire modification des statuts :

« Création, aménagement et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelles sur la Commune de Beaumont de Lomagne et la Commune de Lavit de Lomagne ».

Vote : unanimité.



Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille (Beaumont)

Lieu d'implantation : dernière parcelle 3157 m² (ZV54):

Construction d'un bâtiment type industriel (maîtrise d'ouvrage CCLTG)

ossature et bardage métallique avec toiture panneaux photovoltaïques

928 m² (SU) de plain pied pouvant accueillir 3 entreprises réparties en

3 espaces cloisonnés dont atelier production et bureaux :

- 1 atelier de production de 580 m²
- 2 ateliers de production de 174 m² chacun

Janvier 16 : maître d'œuvre M.LASNIER : 32 500 €HT (39 000 €TTC) 6.5%
(base coût prévisionnel travaux : 500 000 €HT)



Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille (Beaumont)

TABLEAUX DES SURFACES UTILES

ATELIER 1	SURFACES en m²
Zone Atelier 1	145,31
Bureau 1	19,05
Sanitaire – Vestiaire 1	9,56
Total Atelier 1	173,92
ATELIER 2	SURFACES en m²
Zone Atelier 2	145,31
Bureau 2	19,20
Sanitaire – Vestiaire 2	9,57
Total Atelier 2	174,08
ATELIER 3	SURFACES en m²
Zone Atelier 3	513,11
Bureau 3	19,18
Salle de réunion	19,33
Sanitaire – Vestiaire 3	20,36
Dépôt	7,60
Total Atelier 3	579,58
TOTAL GÉNÉRAL	927,58



Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille (Beaumont)

Proposition :

Choix ½ toiture 2 pentes avec panneaux photovoltaïques / puissance 80kw

Recettes prévisionnelles photovoltaïques : **12 000 €/an**

Recettes loyers prévisionnelles : 26 400 €HT

Grand atelier : 1000 €HT/mois (1,73 €HT/m²) x 12 = 12 000 €HT

2 petits ateliers 1200 €HT/mois (3,45 €HT/m²) x 12 = 14 400 €HT

Taux d'occupation 2/3 soit recettes = **19 200 €HT/an**

Estimatif Avant Projet Définitif (APD)

Lot 1 VRD 166 414 €HT

Lot 2 GROS ŒUVRE 431 593 €HT

Lot 3 EQUIPEMENTS BUREAUX 127 377 €HT

Lot 4 : EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE 100 kw 100 000 €HT

Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre : 84 726 €HT

Terrain valorisé 12 628 €HT

COUT PREVISIONNEL : 922 738 €HT 1 107 285 €TTC



Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille (Beaumont)

Plan financement prévisionnel 922 738 €HT

Dépenses :	Achat terrain	12 628 €
	Travaux	825 384 €
	Maîtrise d'œuvre	84 725 €
Recettes :	Europe (Leader)	178 895 €
	Etat (DETR)	125 000 €
	Etat (Fonds soutien)	178 895 €
	Région	125 000 € (20% déficit)
	Dépt	38 125 € (acquis)
	Autofinancement	276 821€ (30%) <i>Loi Maptam (30 % mini)</i>

Calendrier prévisionnel

Juin 2016 : validation APD et dépôt permis d'aménager
consultation des entreprises (DCE)

Août 2016 : obtention PA

Sept 2016 : passation marchés

Oct 2016 : début travaux

1^{er} semestre 2017 : achèvement travaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que le permis de construire va être déposé.

Délibération du Conseil Communautaire :
Vote à l'unanimité.

Projet de Pôle petite enfance à Beaumont



- + Multi accueil (crèche)
 - + Relais d'Assistantes Maternelles RAM
 - + Lieu d'Accueil Enfant/Parent LAEP
- sur l'emprise de l'ancienne piscine de Beaumont
(rte d'Auch)

Monsieur le Président rappelle que le site d'implantation de l'ancienne piscine route d'Auch à Beaumont pourrait être rétrocédé par la commune de Beaumont à la Communauté de Communes . Monsieur le Président souhaite avant tout faire évaluer le coût des travaux de démolition des locaux afin de rendre constructible ce terrain.

Délibération du Conseil Communautaire : ~~vote~~ à l'unanimité.



Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

Gouvernance

> **1/02/16** : création Syndicat Mixte «Tarn et Garonne Numérique» rassemblant Dépt et EPCI pour mettre en œuvre Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).

> **15/12/15** : adhésion CCLTG au Syndicat, approbation statuts, désignation

Délégué titulaire : Francis GARRIGUES

Délégué suppléant : Patrick PRADINES (*estimatif 15 000 €/an fonctionnement syndicat*)

= délégation de compétence «amgt numérique » et actif (réseau CCLTG) au Syndicat

> **SDAN = cadre d'intervention financier négocié de 52 M€ co-financé :**

Etat 24 M€

Région-Département-EPCI : environ 30 M€ :

48% Région - 40% Département - 12% EPCI

> création d'un réseau de collecte départemental

> opérations de montée en débit filaire via l'opticalisation de NRA ou via l'offre PMR

Objectif : au moins 5 mbits/s pour tous (accès offres opérateurs triple play TV, tél, internet)



Déclinaison SDAN : scénario d'aménagement numérique CCLTG

**Proposition scénario d'aménagement numérique de la Lomagne revu
modifié :**

1/ Montée en débit filaire opticalisation NRA et offre PRM :

6 PRM : Gimat, Maubec, Gramont, Montgaillard, Vigueron, Castéra-Bouzet

Coût global prévisionnel : 487 623 €TTC **Reste à charge CCLTG : 74 606 €TTC**

**PRM Point raccordement mutualisé*

**NRA Nœud de raccordement à l'abonné*

2/ Montée en débit et extension du réseau hertzien-BLR de la CCLTG

**Montée en débit du réseau radio BLR existant de la CCLTG (20-30 méga
avec antennes tech OFDM) incluant chgt et fourniture des CPE clients**

À réétudier avec Xilan dontAsques, Gensac...

2 sous-dossiers : 2 x 100 000 € Aide Dépt plafond 50 000 €/projet

Coût global prévisionnel : 200 000 €HT **Reste à charge CCLTG maxi : 100 000 €**

2018 : Etude-fibrage des ZA de la Lomagne et sites publics

Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité



SDAN : scénario montée en débit Lomagne

TARN-ET-GARONNE						SCÉNARIO DE TRAVAIL CCLTG			
Type d'action	Coût unitaire moyen (hypothèse 100% FttH)	Nombre de prises	Coût global	coût unitaire CCLTG (15,3% du total)	Nombre de prises	Coût EPCI	Coût global		
BLR						100 000.00 €	200 000.00 €		
FIBRAGE NRA	861.00 €	3 832	3 465 171.86 €	132.00 €	488	0.00 €	0.00 €		
MED ADSL		7 786	6 539 345.17 €		471	62 172.00 €	406 352.94 €		
FTTH	1 749.00 €	49 508	34 800 000.00 €	268.00 €	0	0.00 €	0.00 €		
						162 172.00 €	606 352.94 €		
EPCI	Type	Commune	Nom	ID SRO/SR	N Prises/lignes	Décision EPCI	Coût Total (à la prise)	Coût EPCI	observation
CCLTG	ZSR MeD	GIMAT	TF7BMGGIM	22	122	OUI	105 042 €	16 104 €	scenarior de départ
CCLTG	ZSR MeD	MAUBEC	TF7FASMAU	21	85	OUI	73 185 €	11 220 €	scenarior de départ
CCLTG	ZSR MeD	MONTGAILLARD	TF7LVIMON	63	58	OUI	49 938 €	7 656 €	souhait EPCI
CCLTG	ZSR MeD	GRAMONT	TF7M2RGRA	91	54	OUI	46 494 €	7 128 €	souhait EPCI
CCLTG	ZSR MeD	CASTERA BOUZET	TF7LVICAS	117	59	OUI	50 799 €	7 788 €	souhait EPCI
CCLTG	ZSR MeD	VIGUERON	TF7LRZBEL	11	93	OUI	80 073 €	12 276 €	souhait EPCI
TOTAL					471		405 531 €	62 172 €	



Propositions de modifications statutaires :

- création, aménagement et gestion d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise à compter du 1^{er} janvier 2017**
- création, aménagement et gestion de maisons de santé pluri-professionnelles sur la Commune de Beaumont de Lomagne et la Commune de Lavit de Lomagne.**
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2017.**

Délibération du Conseil Communautaire modifications statutaires : vote à l'unanimité



- Ouverture d'un poste d'agent contractuel pour faire face à la vacance du poste d'A. AVENSAC

Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité

- OPAH

OPAH RR DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG à ENGAGER

RECAPITULATIF DES DOSSIERS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2016

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	SUBVENTION FART ASE	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
DUTOIRON Rémy	82500 LARRAZET	D 82003738	9 184.00	9 184.00 €	4 592.00 €	50		Tvaux autonomie de la personne	325 €	4 917.00 €
BEDEL Maurice	82120 LACHAPELLE	D 82003802	5415.00	5 415.00 €	2 707.50 €	50		Tvaux autonomie de la personne	270 €	2 977.50 €
PATAUT Gilles	82500 BEAUMONT	D 82003801	8229.00	8 229.00 €	4 114.50 €	50	822.90 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	5 137.40 €
MOUSSU Bernard	82500 BEAUMONT	D 82003832	4 448.00 €	4 448.00 €	2 224.00 €	50		Tvaux autonomie de la personne	222 €	2 446.00 €
TOTAL									1 017 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS										
BIASOTTO Stella POUCHOUT Vivien	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	D 82003711 Trvx lourds logement 1	104 613.75	80 000.00	28 506.80	35.00	1 600.00	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	35 106.80 €
		D 82003711 Trvx lourds logement 2	104 532.25	80 000.00	28 506.80	35.00	1 600.00	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	35 106.80 €
DAYREM Sylvain	82500 MAUBEC	D82003836 Trvx lourds logement 1	64 514.00	64 514.00 €	22 579.90 €	35.00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	29 079.90 €
TOTAL									15 000 €	



OPAH RR DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG

RECAPITULATIF DES DOSSIERS ARRIVES LE 20/06/2016

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2016

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	SUBVENTION FART ASE	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
Mme Mr AUBREE	82500 FAUDOAS	82003867	11 628.00	11 628.00 €	5 814.00 €	50	1 162.80 €	Tvaux amélioration Énergétique	200 €	7 176.80 €
Mme MAURIN	82500 BEAUMONT	82003869	13 069.00	13 069.00 €	6 534.50 €	50	1 306.90 €	Tvaux amélioration Énergétique	200 €	8 041.40 €
Mme Mr SAINT LARY	82500 BEAUMONT	82003870	5 337.00	5 337.00 €	2 668.50 €	50		Tvaux autonomie de la personne	267 €	2 935.50 €
Mr GAIRIN	82500 GIMAT	82003871	3 699.00 €	3 699.00 €	1 849.50 €	50		Tvaux autonomie de la personne	185 €	2 034.50 €
Mme Mr BARDET	82500 LARRAZET	82003872	5 767.00 €	5 767.00 €	2 883.50 €	50	576.70 €	Tvaux amélioration Énergétique	200 €	3 660.20 €
TOTAL									1 052 €	

Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité



Marchés publics : pour information

Conformément à la délibération de la séance du 30/06/2014 le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir en matière de Marchés Publics, accords cadres et avenants :

- **M16-005 : FOURNITURE et TRANSPORT EMULSION BITUME (Sté LRMP)** pour 1an à compter du 17/03/2016 5 (Qtités mini 200 Tonnes et 500 Tonnes maxi)
- **M16-006 : FOURNITURE et LIVRAISON DE GRANULATS (Sté ESBTP)** pour 1 an à compter du 14/04/2016 (montants HT mini 50 000€ et 110 000.00€ maxi)
- **M16-007 : AMENAGEMENT et RENFORCEMENT DE LA VOIRIE (groupement des Etres EUROVIA-CARRERE)** pour 1an reconductible 3 fois à compter du 1/06/2016 (1^{ère} année montants HT mini 200 000€ et 350 000€ maxi)
- **M16-008 : FOURNITURE et TRANSPORT GRAVE EMULSION(Sté LRG)** pour 1 mois à compter du 06/06/2016 (montant HT maxi 25 000€)
- **M16-009 : SIGNALISATION HORIZONTALE (Sté LOUPIAS)** pour 4 mois à compter de mi juin (montant HT maxi 16 600€)

Décision modificative :

Chapitre 024 investissement recettes : 170 000 €

Et pour l'équilibre budgétaire :

Chapitre 020 investissement dépenses : 170 000 €

Ces écritures sont nécessaires afin de tenir compte de la vente de l'emprise bâtie, 199 avenue de la Gimone au Laboratoire BIOFUSION et SCI LD FRESH IMMO.

La prévision des cessions d'immobilisations se fait grâce à la ligne budgétaire 024. On ne prévoit que les montants de cessions sans plus ou moins-value. C'est un chapitre sans exécution, la sortie du bien est constatée au compte administratif.

Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité.



Questions diverses

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Accord ce jour de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 90 dossiers : 30 en 2016, 30 en 2017 et 30 en 2018.

Monsieur le Président rappelle les conditions pour bénéficier du programme de l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour mettre au norme l'assainissement non collectif :

- Il faut un rejet hors parcelle,
- Il concerne une résidence principale,
- Propriétaire avant janvier 2011.

Il lance un appel auprès des Maires pour inciter les administrés qui correspondent aux critères de contacter la Communauté de Communes car il manque des dossiers.

Lancement de l'enquête publique pour le zonage d'assainissement de Maubec mi-septembre.



Monsieur Jean-Luc DEPRINCE interpelle Monsieur le Président sur le projet d'achat de la maison de Mr LASNIER.

Il propose à la Communauté de Communes de reprendre le projet de l'Hôtel DUBOSC.

La commune de Beaumont pourrait céder l'hôtel DUBOSC à la Communauté de Communes dans les mêmes conditions que la crèche.

Il rajoute que ce bâtiment pourrait recevoir l'office de tourisme intercommunal et l'office de commerce.

L'école de musique pourrait être également intégrée.

Monsieur Jean Luc DEPRINCE demande que la Communauté de Communes réfléchisse à ce projet, dont le bâtiment rénové pourrait valoriser la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise que le projet d'achat de la maison de Mr LASNIER a seulement été évoqué à la commission Finances et Personnel.

Un bilan sera réalisé après avoir déposé les projets en cours.

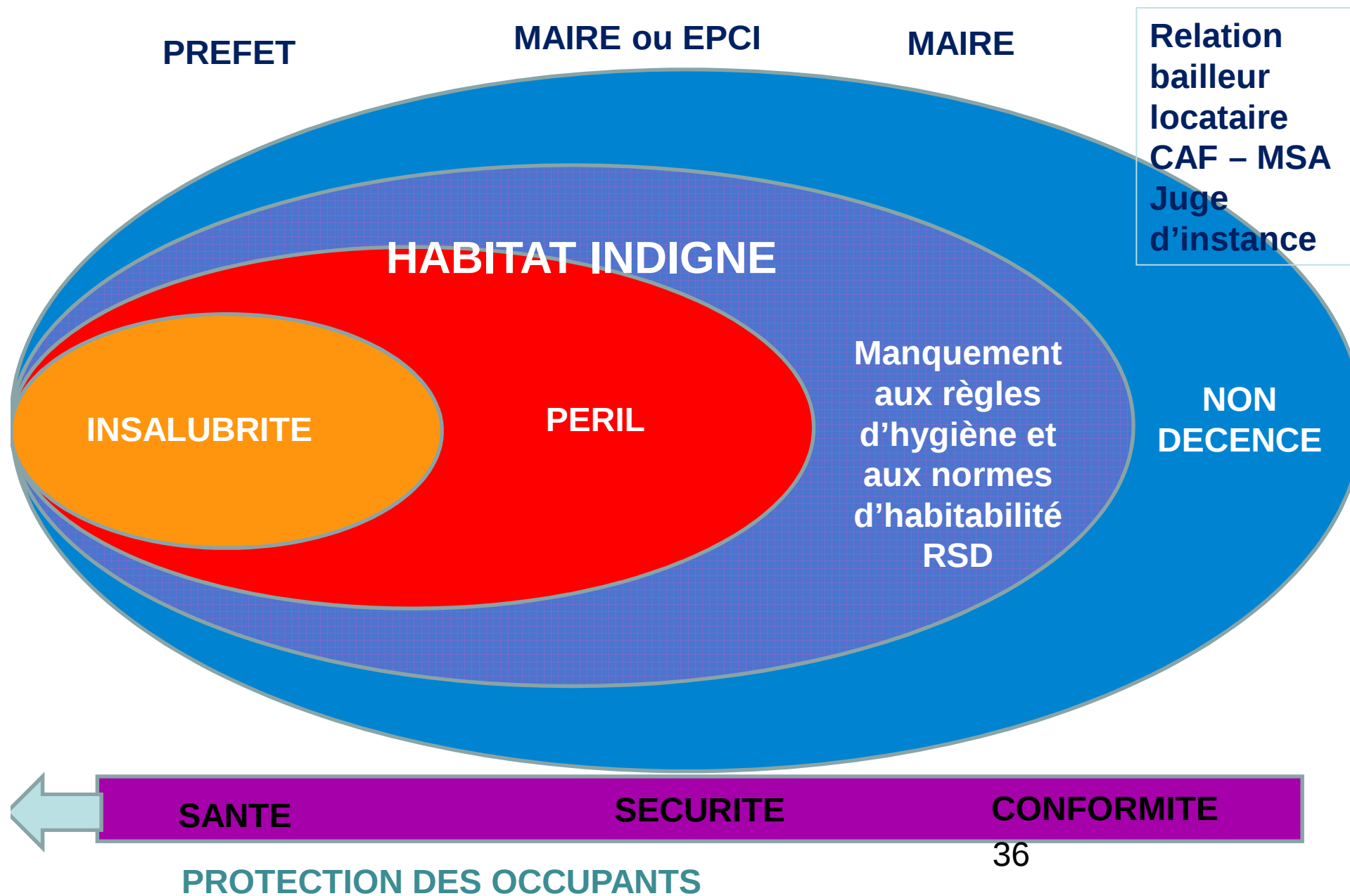
Le projet de l'hôtel DUBOSC sera étudié en commission.



Habitat dégradé : Assistance technique et administrative de la CCLTG pour le compte des communes

Proposition de procédure

HABITAT DEGRADE





Habitat dégradé : Assistance technique et administrative de la CCLTG pour le compte des communes

> Proposition de procédure

1^{ère} étape

Réalisation d'un signalement

Documents associés

ROL
Fiche de décence CAF
Signalement PDLHI
Signalement FSL
Lettre d'un locataire

Le PDLHI transmet le signalement

Les Maires transmettent les signalements reçus en direct

Au Maire de la commune sur laquelle se situe le logement

la CCLTG centralise les signalements

La CCLTG envoie un courrier au Maire pour l'informer du déclenchement de la procédure

Transmission du signalement par la CCLTG à l'opérateur

L'opérateur contacte le locataire pour prendre RDV

Nota
Les signalements et les rapports CAF reçus directement en mairie doivent être transmis à la CCLTG.

La CCLTG envoie, pour le compte du Maire un courrier au propriétaire et au locataire pour les informer de la date de la visite

Courrier de la CCLTG au Propriétaire

Courrier de la CCLTG au locataire



Habitat dégradé : Assistance technique et administrative de la CCLTG pour le compte des communes - Proposition de procédure

2^{ème} étape

L'opérateur réalise la visite du logement

NOTA

3 cas de figure possibles

1^{er} cas

La visite révèle une situation d'insalubrité

Le dossier est transmis au PDLHI
Compétence du Préfet pour la prise des arrêtés

2^{ème} cas

La visite révèle une situation de péril imminent
compétence du Maire

L'opérateur prend contact avec le Maire pour que les mesures de mise en sécurité des occupants soient prises

3^{ème} cas

La visite révèle des infractions au RSD

L'opérateur rédige le rapport de visite

L'opérateur transmet le rapport à la CCLTG accompagné des courriers à adresser au propriétaire et au locataire

La visite peut être réalisée suivant les cas en présence d'autres personnes Représentant de la mairie (si souhait) Travailleurs sociaux ...

Le rapport constate les infractions au RSD, préconise les travaux et définit un délai pour les réaliser

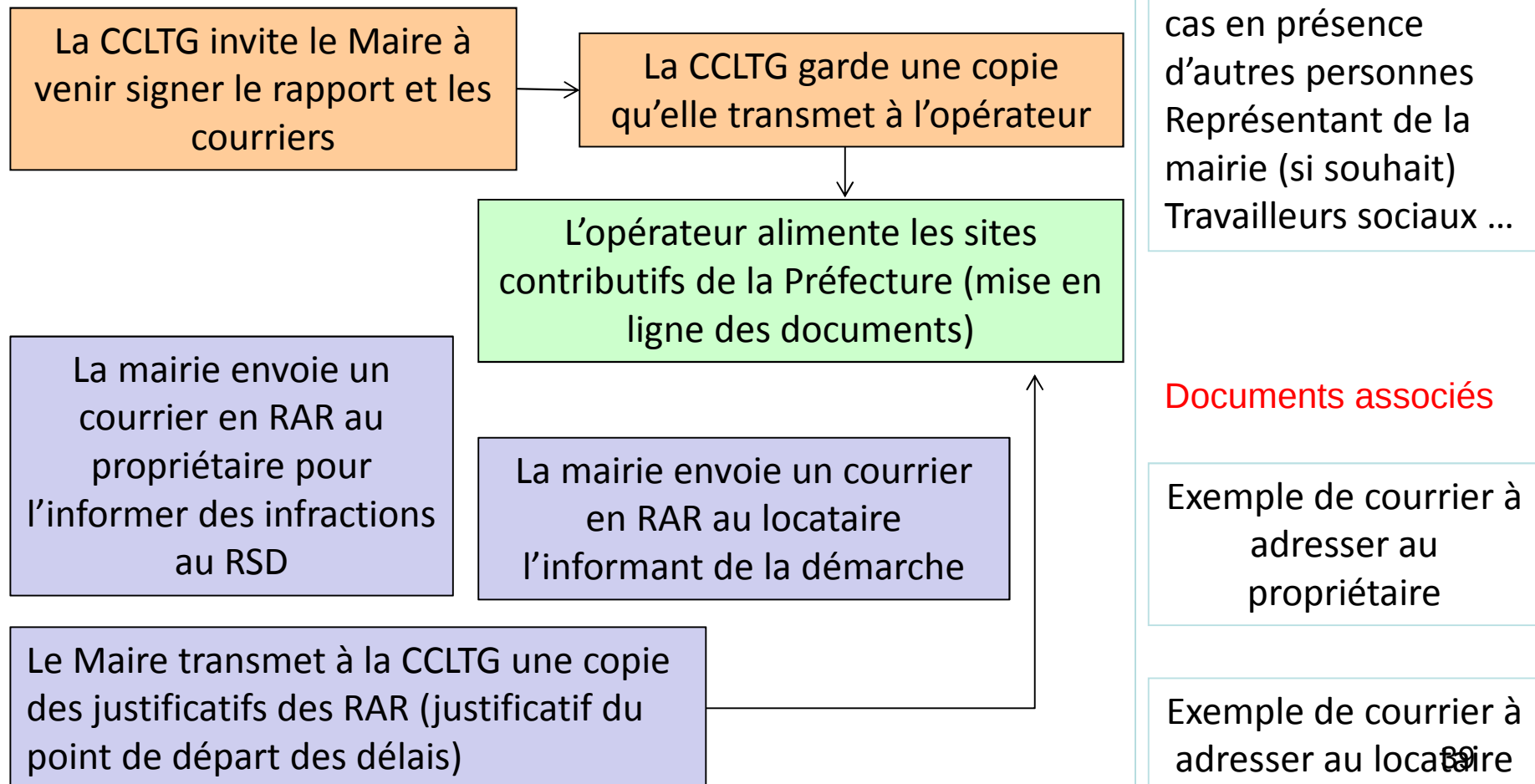


Habitat dégradé : Assistance technique et administrative de la CCLTG pour le compte des communes - Proposition de procédure

NOTA

3^{ème} étape

Transmission du rapport





L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est clôturée à 19h30.

Monsieur le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président
F. GARRIGUES